



Comité technique ministériel MEEM-MLHD du 24 mars 2017

Déclaration liminaire CGT-FSU

prononcée par Nicolas BAILLE

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers camarades,

Ce comité technique ministériel est le dernier du quinquennat.
Quel bilan peut-on faire de cette mandature ?

Le changement annoncé en 2012 par le candidat Hollande n'a pas eu lieu. Ce qui devait constituer un «changement de cap» pour rompre avec la dictature de la financiarisation de l'économie s'est soldé par l'élargissement de la fracture sociale.

D'un côté des actionnaires, des dirigeants de grands groupes et d'entreprises de plus en plus riches. De l'autre des populations, des citoyens, des salariés, éloignés des lieux de décisions, des jeunes, des retraités, des précaires et privés d'emploi en dessous du seuil de pauvreté toujours plus nombreux.

Et que dire des effectifs, des moyens, des services et établissements du MEEM-MLHD ?!

Dans la continuité du quinquennat précédent, nos ministères « non prioritaires » ont subi baisses d'effectifs et de moyens dans un cadre de restriction des dépenses publiques.

Les réformes (MAP, redécoupage des régions, Loi MAPTAM, NOTRe, revue des missions de l'Etat, simplification administrative...) ont provoqué restructurations, réorganisations permanentes, ainsi que des privatisations/externalisations de missions.

Dans un contexte de crise aggravée, les politiques d'austérité, conjuguées à ces réformes, participent de l'affaiblissement des politiques publiques, des services et de l'emploi publics, avec pour conséquences la multiplication de mobilités géographiques et professionnelles non choisies et le développement de la précarité.

Dans nos ministères, l'exemple des transports est d'ailleurs révélateur : plus on déréglemente le secteur privé, plus les effectifs dédiés aux infrastructures (routières, maritimes, fluviales et aériennes) diminuent.

Il en va de même, plus largement, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques du MEEM/MLHD dans ses services et établissements publics.

Tout au contraire, pour la CGT et la FSU, les politiques publiques ne sont pas une charge pour la société mais un investissement pour des services publics de qualité dignes du 21ème siècle répondant aux besoins des usagers (citoyens, collectivités, entreprises...). Les enjeux du développement humain durable avec les transitions énergétique et écologique, ceux du logement pour tous, de l'hébergement d'urgence, ceux du développement des transports et de la dégradation des réseaux, de l'aménagement du territoire, de la prévention des risques naturels ou technologiques, sont déterminants pour le quotidien de la population.

A l'inverse, pour la CGT et la FSU, les baisses de moyens de fonctionnement, les réorganisations perpétuelles, les réformes territoriales et de l'Etat, les transferts de personnels et de compétences, les privatisations, la montée de l'« interministérialité », servent l'austérité au détriment des missions et des garanties collectives des personnels.

Aussi, le 7 mars dernier, à l'appel de plusieurs organisations syndicales, dont la CGT et la FSU, les personnels se sont mobilisés pour revendiquer une fonction publique et des services publics synonymes de progrès social ! Et contre la casse de la Fonction publique et du service public, du statut général et des statuts particuliers, de la protection sociale, contre les politiques d'austérité.

Et le lendemain, les personnels ont été appelés à faire du 8 mars, journée de mobilisation internationale des droits des femmes, un temps fort sur les lieux de travail, pour gagner l'égalité professionnelle.

Enfin, le 30 mars prochain, les retraités sont appelés à se mobiliser pour une augmentation de leurs retraites et pensions et la garantie de leurs droits sociaux.

Et que dire des questions salariales et catégorielles ?!

Alors que vous ne respectez pas les garanties minimales liées à la réglementation du temps de travail et que les conditions de travail des agent.es se dégradent, les personnels n'ont eu droit qu'à une augmentation dérisoire du point d'indice après six ans de blocage (+0,6 % au 1er juillet 2016, puis + 0,6% depuis le 1er février 2017). Ce sont des mesures catégorielles quasi nulles et un plan de requalification qui ne concerne que 2% des personnels. Ce sont aussi des réformes statutaires au point mort : Personnels d'exploitation, OPA, Ingénieurs, etc. C'est enfin une persistance des inégalités salariales et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes en raison des faibles moyens dédiés à la mise en œuvre de vos engagements au travers de la charte ministérielle relative à l'égalité entre les femmes et les hommes. Une conséquence aussi issue du refus de la fonction publique dans son ensemble de traiter les questions statutaires, indemnitaires et de temps de travail en garantissant l'égalité réelle.

Et que dire du « dialogue social » ?!

C'est le passage en force par le 49-3 pour la loi Travail accompagné d'une ostracisation intolérable de la CGT dans plusieurs secteurs du ministère comme à la DGAC par exemple. Avec cette réforme du droit du travail c'est la précarisation du salariat, en l'individualisant au maximum, en plaçant les salariés en opposition et concurrence directe; au nom du postulat : coût du travail et protection sociale seraient la cause du chômage!

C'est l'inversion de la hiérarchie des normes avec toutes ses conséquences... Rappelons que l'opinion publique reste massivement opposée à cette loi Travail.

C'est la mise en œuvre du protocole minoritaire PPCR qui, contrairement aux arguments avancés, pénalise l'évolution salariale et les déroulements de carrière : reclassements défavorables dans les grilles PPCR qui ralentissent les carrières ; perte de bonification d'ancienneté ; ralentissement des carrières par contrainte sur les taux pro/pro ; allongements de carrière, etc.... Et génère des inversions de carrière. Nous avons attiré votre attention sur plusieurs corps. Encore un exemple, au premier janvier 2017, les ITPE au 6^{ème} échelon vont perdre 5 points d'ISS, sans que vous ayez anticipé en prenant le texte correctif adapté, dont nous attendons la parution urgente.

C'est l'application du RIFSEEP, malgré l'opposition unanime de toutes les organisations syndicales.

C'est le dossier STRMTG sur l'alignement du taux de coefficient des primes et indemnités versé au personnel de ce service. La fédération CGT a saisi la DRH du ministère (Mme Avezard) par courriel du 19 octobre 2015. Faute de réponse de sa part, un courriel de relance lui a été adressé le 13 mai 2016. Or depuis cette date, la DRH n'a fourni aucune réponse sur ce dossier.

Je vous rappelle que ce service à compétence nationale est rattaché à la DGITM. Même s'ils sont en majorité implantés en province, ces personnels, au même titre que ceux des CVRH qui sont dans une situation similaire, méritent que leur taux de coefficient des primes et indemnités soit aligné sur celui de l'administration centrale.

C'est la direction de l'ADEME qui prépare le déménagement du site de Paris-Vicat et qui contrairement au projet précédent, n'a pas été concerté avec les représentants du personnel. Hors ce projet supprime 30% des surfaces actuelles (2100 m² au lieu des 3233 actuels). Ce projet conduit à ce que 81% des agents (en gros tous sauf les hiérarchiques) partagent des bureaux de 2, 3, 4, 5 et même 6 postes. Plus de la moitié des agents (57%) occuperaient des bureaux de 3 à 6 postes. Cela conduirait à une concentration dans des bureaux partagés de petite taille : 5,1 à 7,5 m²/personne. La surface globale moyenne des locaux (tout compris=SUN) serait inférieure à ce que l'Etat exige 12 m² elle même trop contraignante et non conformes aux normes AFNOR en matière de sécurité et conditions de travail comme le précise l'inspecteur du travail. Ce projet ne respecte pas non plus les recommandations INRS (10m²/p pour un bureau partagé). Les aménagements ne sont pas adaptés au personnel de l'ADEME souvent au téléphone par exemple. Les nouvelles conditions de travail vont gravement détériorer le climat et générer des tensions nouvelles. Les représentants du personnel sont opposés au projet sous cette forme alors que l'implantation et les caractéristiques thermiques semblent correctes. Ils demandent des m² supplémentaires afin de pouvoir travailler dans des conditions normales alors même que d'autres étages de l'immeuble sont vacants.

C'est en administration centrale, les projets de réorganisations de la DRH, de la DEB et du CGDD qui ont recueilli à deux reprises un avis défavorable unanime des comités techniques. La DRH a la particularité de présenter une étude d'impact qui ne comportait même pas la liste des postes supprimés et significativement modifiés, liste transmise hier pour le CT AC de ce jour... Aucun de ces projets ne débouche de façon intelligible sur une stratégie d'organisation pour un meilleur service rendu ni sur l'adéquation missions/moyens préconisée par l'instruction du 19 août 2014, pourtant signée par notre ministre, Mme Royal. Ces questions essentielles sont renvoyées à d'hypothétiques projets de service alors qu'elles devraient sous-tendre les modifications de structures.

C'est le comité national de suivi de la déprécarisation des contractuels qui ne s'est pas réuni depuis plus d'un an en dépit de nos demandes.

Après la grève massive de décembre des personnels contractuels des Agences de l'eau, et alors que la publication imminente du décret liste doit comporter un délai dérogatoire de 2 ans pour les Agences, l'intersyndicale demande une réunion pour engager le travail garantissant de meilleures conditions de titularisation et l'amélioration de la gestion du quasi statut pour celles et ceux qui resteront contractuels.

Je finirai par le fait inédit dans l'histoire du ministère, l'absence de nos ministres au Comité technique ministériel budgétaire de fin septembre 2016 pour présenter le projet de loi de finances 2017. Ceci montre de façon criante le désintérêt complet de nos ministres pour les agents et pour les moyens dévolus à nos ministères !

Madame la Présidente, malgré la communication politique et les discours gouvernementaux avec les grands événements : COP 21, création de l'Agence française Biodiversité, Congrès du Logement social, les personnels ne sont pas dupes car les faits sont têtus, nous venons d'en citer un certain nombre.

Les ministres sont responsables de la dégradation du rapport missions/moyens !

Les ministres sont responsables de la dégradation des conditions de travail !

Les ministres sont responsables de la perte de sens du travail pour les personnels et des risques professionnels associés à cette perte de sens !

Madame la Présidente, les personnels ont bien perçu le décalage entre le discours et les actes !

Merci de votre attention.